

DEPARTEMENT  
SOMME  
ARRONDISSEMENT  
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N°122/2025**

**Communauté de Communes Nièvre et Somme**  
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT  
**Tél : 03/22/39/40/40**

Membres titulaires en exercice : 55  
Membres titulaires présents : 38  
Membres votants : 42

L'an Deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> octobre 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni au siège de la CCNS à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Étaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE A.,  
Mrs PINCHON, DE LIMERVILLE, HERBETTE, CARLIER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D.

Étaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRESNOY, CHEVALIER, LEPOIX, CAPRON, SOUILLARD, MINET, LICOUR,  
Mrs LEITAO, VIGNON, ALEXANDRE E., LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BOULLET, LEBLANC J-M.

Pouvoirs :

Mme LEPOIX donne pouvoir à Mr CARLIER,  
Mme SOUILLARD donne pouvoir à Mr PARMENTIER,  
Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA,  
Mme LICOUR donne pouvoir à Mr DELATTRE.

Secrétaire de séance : Mr PARMENTIER

**OBJET : NOMINATION DES PERSONNALITES QUALIFIEES AU SEIN DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE L'EPCC SOMME PATRIMOINE**

Vu les statuts de SOMME PATRIMOINE ; organisme auquel adhère la Communauté de Communes Nièvre et Somme ;

Vu la délibération n°120/2020 du 14 Octobre 2020 désignant les représentants de la CCNS à l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Somme Patrimoine » ;

La Communauté de Communes Nièvre et Somme siège au conseil d'administration de Somme Patrimoine. A ce titre, et comme prévu à l'article R1431-4 du CGCT, elle est chargée de se prononcer sur la nomination des 2 personnalités qualifiées, constituant le 3<sup>ème</sup> collège du conseil d'administration, auquel il faut ajouter les représentants départementaux, communaux et intercommunaux et les représentants du personnel.

Les 2 personnalités qualifiées siégeant à Somme Patrimoine sont Messieurs Rémi FRANCOIS et Christian MANABLE.

Leur mandat est arrivé à son terme et chacun d'entre eux a fait part de sa volonté de continuer sa mission au sein du conseil d'admiration de Somme Patrimoine.

Attendu que la Communauté de Communes Nièvre et Somme doit délibérer pour donner son accord concernant leur nomination.

Ouie la proposition de Monsieur le Vice-Président tendant à approuver ces nominations,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- ↳ APPROUVE la nomination de Monsieur Rémi FRANCOIS et de Monsieur Christian MANABLE au conseil d'administration de SOMME PATRIMOINE, en tant que personnalités qualifiées,
- ↳ AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 6 octobre 2025 et de sa publication le 9 octobre 2025.

